

**ORDRE du JOUR**

- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Fixation des taux des 3 taxes
- Vote du budget prévisionnel 2017
- Exonération de taxe d'aménagement pour logements PLUS
- Désignation d'un délégué à la commission intercommunale PLUI
- Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente
- Délibération indemnités élus
- Délibération : facturation livre non rendu à la bibliothèque
- Délibération : subvention Restos du Cœur et ADMR
- Planning élections
- Préparation bulletin municipal
- Questions diverses :
  - Date nettoyage berges du Chassezac
  - Motion fermeture guichet SNCF Aubenas
  - Demande de subvention de l'association "Les Joyeuses Charlemanettes"

**PRESENTS:** CHAZALON Florence, DALZON Michel, DHAINÉ Martine, DUJANCOURT Chantal, FAUGIER Christian, LEMMENS Guy, MAHEY Alain, ROMESTANT Richard, REYNAUD Angélique, ROCHER Michel.

**EXCUSES :** MENU Michèle.

**POUVOIRS:** MENU Michèle à DUJANCOURT Chantal.

**Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.**

**Désignation du Secrétaire de Séance :** ROCHER Michel.

**1/ Fixation taux des taxes 2017**

Le maire propose une augmentation du taux des taxes de 1% pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation est votée à l'unanimité.

**2/Vote du Budget Primitif 2017**

Le budget primitif 2017 est présenté aux élus :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	466 530,15(dont 305 880.00 de RAR)
Recettes :	466 530,15(dont 10 000.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	421 040,24 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	421 040,24 (dont 0.00 de RAR)

Il est adopté à l'unanimité.

**3/ Exonération de la taxe d'aménagement pour les logements PLUS (Prêt locatif à usage social)**

La taxe d'aménagement s'élève à 2.5%. L'exonération de la taxe d'aménagement pour les logements locatifs à usage social est votée à l'unanimité, compte tenu du caractère social de la future réalisation à l'ancienne école de Maisonneuve.

**4/ Désignation d'un délégué à la commission intercommunale PLUI**

Guy LEMMENS est désigné comme délégué pour faire partie de cette commission en remplacement de Christian FAUGIER démissionnaire.

### **5/ Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente**

Une actualisation des tarifs est présentée aux élus : augmentation de 10 € des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

### **6/ Délibération : Indemnités Elus**

Désormais le montant de l'indemnité de fonction brute mensuelle des élus est indexé sur l'indice brut terminal de la fonction publique comme le prévoit la loi.

### **7/ Facturation des livres non rendus à la bibliothèque**

Les livres empruntés par les enfants de l'école à la bibliothèque, qui ne seront pas rendus dans les temps seront désormais facturés aux parents sur la base du prix d'achat du livre.

### **8/ Délibération subventions Resto du Cœur et ADMR**

Décision reportée au prochain Conseil Municipal compte tenu du manque d'information sur ce sujet.

### **9/ Planning des élections Présidentielles et Législatives**

Le planning établi est remis à chaque élu.

### **10/ Date nettoyage Berges du Chassezac**

Le 20 Mai 2017 est la date retenue. Il convient de noter que le Syndicat du Chassezac et le Sictoba seront invités à s'associer à cette opération.

Une information auprès de la population sera faite.

### **11/ Motion de fermeture de la Boutique SNCF d'Aubenas**

Une motion s'opposant à la fermeture de la boutique SNCF à Aubenas a été votée à l'unanimité.

### **12/ Demande de subvention de l'Association « les Joyeuses Charlemanettes »**

Se sont prononcé :

- pour : 2
- contre 4
- abstention : 5

La demande de subvention est rejetée.

### **13/ Questions Diverses :**

#### **- Michel ROCHER : Travaux chenaux salle polyvalente et étanchéité toiture garage église de Maisonneuve**

Il sera procédé à la réfection d'une descente de chenaux à la salle polyvalente ainsi qu'à l'étanchéité de la toiture du garage jouxtant l'église de Maisonneuve. Le devis total présenté s'élève à 1475 € TTC. Approuvé à l'unanimité.

#### **- Martine DHAINÉ : Ou en est la demande de subvention formulée par la Boule de Chandolas.**

Un dossier de demande de subvention a été remis à Mr BERARD qui doit le retourner complété.

#### **- Florence CHAZALON : Réparation et remise de l'eau au cimetière de Chandolas**

Suite à une fuite d'eau l'été dernier au cimetière de Chandolas, l'eau a été coupée (partie agrandissement cimetière).

Florence CHAZALON est désignée pour demander des devis afin de faire procéder à la réparation.

Fin de la séance, 20h 30.